



Commune
de
Rossenges

Administration Communale
Route du Collège 11
1513 Rossenges
commune.rossenges@rossenges.ch

Directive de la Municipalité

Subvention communale pour les installations solaires (thermiques ou photovoltaïques) aux particuliers

Dans sa séance de Municipalité du 26 janvier 2026, la Municipalité a validé le principe d'un subside accordé aux particuliers de la commune de Rossenges pour les installations solaires thermiques et photovoltaïques aux particuliers sous la forme d'une exonération des frais de mise à l'enquête, pris en charge par la Commune.

Cette mesure vise à soutenir les solutions de production d'énergie solaire.

Les frais du permis d'utiliser, délivré après la réalisation des travaux, restent à charge du propriétaire.

Fait à Rossenges, le 26 janvier 2026

Le syndic

Xavier Dégallier

La secrétaire

Marlène Muriset



